

Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 ☒ 04 66 61 02 05

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024/04

Séance du 29 février 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	24

Date de la convocation
23 février 2024

Date d'affichage
23 février 2024

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	0	0

Le 29 février 2024 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire, Madame Catherine BRUSSET LAYRE, Madame Orlane CHABASSUT, Monsieur Laurent CLERC, Monsieur Bernard CREISSEN, Monsieur Samuel ESPERANDIEU, Madame Sylvie GALTIER, Monsieur Abdrani GAROUCHE, Monsieur Patrick GUY, Madame Agnès LALANDE, Monsieur Olivier MAURAS, Monsieur Jacky MIALHE, Monsieur Rémy OFFREDI, Madame Evelyne RICHARD, Monsieur Sébastien ROUMIGUIE, Madame Christine THOMAS-LOPEZ, Madame Isabelle VALY, Monsieur Bernard VEIRUN, Madame Régine VIDAL.

Absents excusés : Madame Meriem LAMARTI, Madame Tess PUJADE, Monsieur Aurélien ROUSSEAU

Procurations :

Monsieur Pascal ATGER a donné procuration à Mme Evelyne RICHARD
Madame Maryse BAUDRY-BOURGUET a donné procuration à M. Patrick GUY
Madame Claudie CARMONA HUGUET a donné procuration à M. Jacky MIALHE
Madame Nelly DEMOULIN a donné procuration à M. Olivier MAURAS
Monsieur Olivier LELONG a donné procuration à Mme Sylvie GALTIER

Secrétaire de séance : M. Laurent CLERC

FINANCES – ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2024 A L'OCCE DE L'ÉCOLE JOSETTE ROUCAUTE

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose de verser une subvention à l'OCCE Josette ROUCAUTE correspondant à la prise en charge des frais de transports pédagogiques sur le temps scolaire.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 200 € à l'OCCE Josette Roucaute.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote décide à l'unanimité des suffrages exprimés:

- **D'ATTRIBUER** à l'OCCE de l'EPEU Josette Roucaute pour l'année 2024, une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 200 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Pour extrait conforme,

Saint Hilaire de Brethmas, le 1^{er} mars 2024

Le Maire,
Jean Michel PERRET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002595-20240301-2024_04-DE